

Charte des droits et libertés de la personne accueillie

J'ai le droit

1

- d'être traité comme les autres, sans tenir compte
 - de qui je suis,
 - de mon apparence
 - de ce que je crois

2

- d'avoir une aide adaptée à mes besoins personnels

3

- d'avoir des informations faciles à comprendre sur :
 - mon établissement
 - les services
 - mes droits

4

- de choisir les services qui me conviennent
- de comprendre ce que cela signifie
- de participer à mon projet d'accueil
- Ma famille peut m'aider

5

- de changer d'avis sur l'aide que je reçois

6

- de garder contact avec ma famille et mes amis

7

- d'être respecté
- d'avoir ma vie privée protégée

8

- d'être protégé
- d'avoir des soins pour ma sécurité et ma santé
- mes informations personnelles doivent rester secrètes

9

- de me déplacer où je veux
- de garder mes affaires

10

- qu'on respecte mes émotions et mes relations sociales
- d'être accompagné dans les moments difficiles de ma vie

11

- de participer à la vie citoyenne
- je dois pouvoir voter et donner mon avis
- les professionnels doivent m'aider à le faire

12

- de suivre ma religion si cela ne dérange pas les autres



sauf si une décision
de justice dit autrement